

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BREPIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-30 : FIN_89505 BUDGET ZA DES NOIRES TERRES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **2 675 981,45 €** dont :

- 1 552 536,21 € en Section de Fonctionnement,
- 1 123 445,24 € en Section d'investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	626 890 €	70-Vente de terrains aménagés :	871 005 €
65-Reversement excédent du budget annexe vers le budget principal :	155 633,92 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté :	145 645,22 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts)	3 413 €		
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2023	756 296,29 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023 :	525 582,99 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	10 303 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	10 303 €
TOTAL DF	1 552 536,21 €	TOTAL RF	1 552 536,21 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023	525 582,99 €	040-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2023 :	756 296,29 €
16-Remboursement capital de l'emprunt :	39 667 €	001-Excédent d'investissement 2022 reporté	367 148,95 €
16-Remboursement avance au budget principal	558 195,25 €		
TOTAL DI	1 123 445,24 €	TOTAL RI	1 123 445,24 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY